



Statut juridique restaurant

Par **tontonfred**, le **30/03/2014** à **17:23**

bonjours je suis tombé amoureux d'un petit restaurant dans une cité touristique 10 mois de l'année.

une personne souhaite m'aider en me pretant une partie du capital qui est de 90 000 eu, je ne sait quel statut adopté et de quelle façon je pourais etre associé avec lui,sachant qu'il ne sera jamais là

merci

Par **moisse**, le **31/03/2014** à **16:50**

Bonsoir,

Il est difficile de vous donner une réponse, la palette est large et dépend de ce que vous escomptez faire, si vous voulez avoir un associé présent au capital ou non...

Je vous incite vivement à contacter la chambre de commerce locale, ou un notaire, bref un juriste en droit des affaires qui saura vous questionner et en déduire vos buts exacts.